



Séance du 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – Salle polyvalente de Loupes, sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (26): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, M. Alain ZABULON, M. Yann CHAIGNE, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (08) : BARON : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. William TITE pouvoir à M. Alain ZABULON **CREON** : Mme Josette BERNARD pouvoir à M. Manuel ROQUE, **HAUX** : M. Christian GIRAUD pouvoir à M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, **SADIRAC** : M. Patrick LE BARS pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Benjamin AUDUREAU pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, Mme Estelle METIVIER pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER.

ABSENTS (04) : CURSAN : M. Frédéric PAUL **SADIRAC** : M Patrick GOMEZ, Mme Clara MOURGUES, M. Daniel COZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER., déléguée communautaire de la Commune de Sadirac, secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 15 juin 2021
Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de sa délégation de compétences

En préambule au Conseil Communautaire, M. le Maire et M. l'Adjoint au Maire de Latresne présenteront le projet de construction d'un Bassin d'apprentissage de la natation sur la commune de Latresne

DELIBERATIONS

Mise en service de la petite benne de collecte des ordures ménagères du SEMOCTOM a Créon- chemin de la Pelou (délibération 35.07.21)

Demande de subvention au conseil départemental de la Gironde dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (délibération 36.07.21)

Initiative Gironde – convention de dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine- avenant n°02 (délibération 37.06.21)

MOTION

Motion- soutien au projet d'encorbellement pour la remise en service d'une voie cyclable sur le pont François Mitterrand à la condition expresse du maintien des deux voies routières extérieures (motion 01.07.21)

QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'activités 2020

INTERVENTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

- Intervention des Vice- Présidents et des Conseillers délégués sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

1- MAIRIE DE LATRESNE- PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION

M. Ronan FLEHO, Maire de Latresne et M. Marc JOKIEL, Adjoint au Maire de Latresne présentent le projet de construction d'un bassin d'apprentissage de la natation à Latresne.

Les dates clés du projet

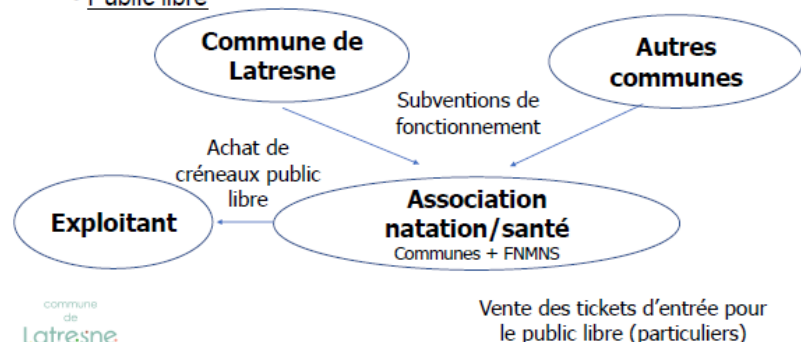
- 1^{er} contact avec la FNMNS : juillet 2020
- Mise en place de groupes de travail (juridique/finances/urbanisme) : septembre 2020 à juin 2021
- Délibération de vente du foncier : 15 avril 2021
- Echanges avec les collectivités (Communes/CDC) adhérentes au projet : juillet à octobre 2021
- Finalisation juridique et financière du projet : fin 2021
- Dépôt du permis de construire : janvier 2022
- Ouverture prévue en septembre 2023

Le projet

- Un centre de formation national à destination des maître-nageurs sauveteurs
- Un équipement dédié aux scolaires (primaire/collège/lycée)
- Une localisation à proximité des écoles, du collège de Latresne et de l'Aérocampus
- Un terrain municipal de 8 000 m²
- Un bassin couvert de 25m -8 couloirs de nage + un bassin extérieur (option)
- Réaménagement des dessertes de voirie et des aires de stationnement
- Encadrement des cours et surveillance par les élèves en formation (MNS)

Le modèle de gestion à l'étude

• Public libre



Le modèle de gestion à l'étude

• Public scolaire



Le planning des communes

Avant le 31 octobre 2021: formalisation des engagements

- Adhésion au groupement de commande pour le public scolaire
- Adhésion à l'association pour le public libre (budget 2022)

Novembre 2022 :

- Constitution groupement de commande pour consultation début 2023

2023 :

- Création des structures juridiques de gestion (exploitant/association)

Partie financière

Le cout pour 144 créneaux scolaires est de 350 000€

Le montant de la subvention sollicitée pour les communes sera entre 150 000€ et 170 000€ (pour la rubrique tout public)

Le cout de fonctionnement total est de 500 000€ par an

La Commune de Latresne enverra un courrier à chaque maire en septembre avec indication sur la contribution financière sollicitée.

Mme Mathilde FELD, mairie de Créon, demande quelques informations sur le budget et sur le prix d'une entrée pour les « hors scolaires », M. Ronan FLEHO Maire de Latresne répond qu'à ce jour le montage financier est prévisionnel, le coût d'un créneau serait de l'ordre de 180 € par heure et par classe. Et concernant la partie « tout public » si le risque financier est trop important il n'y aura pas d'ouverture de créneaux pour ce public. L'entrée sera facturée 8€ pour le public libre et il y aura plusieurs tarifs en fonction de la commune de résidence.

M. Nicolas TARBES, Maire de Saint Léon fait observer que la question du transport pour les communes les plus éloignées devra être abordée.

M. Frédéric LATASTE, Maire de Capian indique qu'il lui apparait plus judicieux que les RPI soient signataires et non les communes lorsqu'un tel regroupement pédagogique existe.

2- DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président expose qu'il n'a pas pris de décision par application de sa délégation de compétences depuis le dernier conseil communautaire du 15 juin 2021.

3- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 15 JUIN 2021 A VILLENAVE DE RIONS

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- OBJET : MISE EN SERVICE DE LA PETITE BENNE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU SEMOCTOM A CREON- Chemin de la Pelou (délibération 35.07.21)

Rapporteur :

Monsieur le Maire de Créon.

Le SEMOCTOM a fait l'acquisition d'une petite benne afin d'améliorer la collecte en porte à porte dans les zones difficiles d'accès. Le passage est ainsi assuré.

Etant donné l'interdiction imposée aux camions de collecte des déchets de réaliser une marche arrière, le chemin de la Pelou ne bénéficie actuellement pas de collecte en porte à porte.

Un point de regroupement des poubelles existe un peu plus haut sur un domaine privé. Les propriétaires du terrain qui sert pour ce point de regroupement ont fait part de leur souhait de ne plus avoir les poubelles des voisins sur leur parcelle.

Il a donc été envisagé avec le SEMOCTOM la faisabilité d'une collecte en bennette de l'entrée du chemin de la Pelou jusqu'au chemin de la Gravette. La Mairie de Créon a trouvé un accord avec le SEMOCTOM et les administrés du secteur. Considérant le nombre de foyers concernés : entre 6 et 14 points de collecte, le coût est de 2 000 euros.

Proposition de Monsieur le Président :

M. le Président propose au Conseil Communautaire de valider la mise en place du service « petite benne » chemin de la Pelou à Créon au 1er août 2021 et de rappeler que le coût supplémentaire est pris en compte dans le montant de la TEOM perçu sur les contribuables de cette commune.

Délibération proprement dite

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire présents ou représentés, à l'unanimité.

Décident la mise en place du service « petite benne » chemin de la Pelou à Créon au 1^{er} août 2021.

Rappellent que le coût supplémentaire est pris en compte dans le montant de la TEOM perçu sur les contribuables de cette commune.

5- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (délibération 36.07.21)**

Monsieur le Président retire ce sujet de l'ordre du jour considérant de nouveaux éléments qui ont été communiqués ce jour lors du COPIL du COTEAC. La question sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil communautaire de septembre 2021 une fois le plan de financement revu.

6- **OBJET : CONVENTION DE DOTATION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE PROXIMITE POUR LES COMMERÇANTS, ARTISANS ET ASSOCIATIONS DE NOUVELLE-AQUITAINE- AVENANT N°02 (délibération 37.07.21)**

a) **Préambule explicatif**

Monsieur Bernard PAGES, Vice-Président rappelle que suite aux mesures strictes de confinement à compter du mois de mars 2020 liée à la crise sanitaire, la vie économique s'est fortement ralentie.

Considérant la nécessité de soutenir les commerçants, artisans et associations de Nouvelle Aquitaine dans le contexte de la crise sanitaire impactant fortement le tissu économique

Considérant la création d'un fonds COVID 19 porté par la Région et la Banque des Territoires

Considérant les missions de l'Association Initiative Nouvelle Aquitaine et ses membres, les plateformes Initiative de Nouvelle-Aquitaine, qui ont pour objet de favoriser l'initiative économique sur le territoire de la Région. Ils regroupent des acteurs privés, institutionnels et publics qui ont pour objectif de favoriser la création d'activités et la reprise d'entreprises pérennes par la mise en œuvre d'une part, de moyens financiers adaptés, et d'autre part, de moyens techniques liés à l'accompagnement des porteurs de projets et au suivi des activités et des entreprises qu'ils auront soutenues.

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Créonnais de s'associer à l'aide des commerçants, artisans et associations

Le Conseil communautaire a autorisé Mme la Présidente le 4 mai 2020 à signer une convention avec l'Association Initiative Gironde ayant pour objet de faire apport à l'association de 2€ par habitant soit 34 866 € afin que l'Association et ses membres, dans le cadre d'un prévisionnel d'activités, réalisent des opérations de prêts aux entreprises touchées par la crise du COVID 19.

La Région et la Banque des Territoires ayant décidé d'assumer seules ce fonds, il est désormais possible de bénéficier du reversement de notre contribution.

Pour cela, il convient de choisir l'une des 2 options :

Option 1 : Reversement de la contribution à la CdC.

Option 2 : Affectation de l'apport de la CdC à la plateforme Initiative Gironde afin de lui permettre d'accroître son activité sur le territoire, notamment favoriser la dynamique de la création-reprise d'entreprise.

b) **Proposition de Monsieur le Président**

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter le reversement de la contribution initialement prévue par la Communauté de Communes du Créonnais, d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la Convention précitée et d'émettre le titre de recettes pour le reversement des sommes déjà versées à savoir la totalité soit 34 866€ (investissement- compte 20421). Cette somme sera réaffectée à notre ligne budgétaire « soutien aux entreprises », Les moyens financiers de soutien aux entreprises sera porté à 207 737.50 € (dont 57 871.50 € en RAR)

Ainsi la Communauté de Communes sera seule décisionnaire dans les mesures d'accompagnement des acteurs économiques du territoire.

Il indique que cette somme dédiée à l'accompagnement et au soutien de la vie économique sur le territoire n'a jamais été aussi importante, ceci en adéquation avec la feuille de route du mandat.

c) **Délibération proprement dite**

Ainsi, après avoir entendu les explications précitées,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décident de solliciter le reversement de la contribution de la Communauté de Communes du Créonnais (option 1)

- Autorisent Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'avenant à la Convention initiale et le titre de recettes.

7- **OBJET : MOTION de soutien au projet d'encorbellement pour la remise en service d'une voie cyclable sur le Pont François MITTERRAND à la condition expresse du maintien des deux voies routières extérieures (Motion 01.07.21)**

M. Bernard PAGES, Vice-Président expose à l'Assemblée que M. le Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers a fait parvenir à la CCC la copie d'un courrier adressé à M. le Président de Bordeaux Métropole, lettre de soutien au projet d'encorbellement pour la remise en service d'une voie cyclable sur le Pont François MITTERRAND à la condition expresse du maintien des deux voies routières extérieures.

Il donne lecture dudit courrier.

Mme Mathilde FELD, Mairie de Créon, déplore que le Conseil Communautaire soit obligé de réintervenir sur ce sujet et rappelle qu'en 2016 le Conseil a pris une motion pour refuser la suppression prévue de la piste cyclable du Pont François MITTERRAND. Motion restée sans effet.

Proposition de M. le Président

Considérant les éléments exposés, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adresser à Mme la Préfète et à M. le Président de Bordeaux Métropole un courrier dans les mêmes termes.

Décision proprement dite

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Charge M. le Président d'adresser à Mme la Préfète et à M. le Président de Bordeaux Métropole un courrier de soutien au projet d'encorbellement pour la remise en service d'une voie cyclable sur le Pont François MITTERRAND à la condition expresse du maintien des deux voies routières extérieures.

8- **QUESTIONS DIVERSES**

- **Rapport d'activités 2020**

M. le Président présente le rapport d'activité 2020 et indique que ce document sera envoyé à chaque commune.

Les services de la Communauté de Communes réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un **bilan de toutes les décisions et actions engagées** dans chaque secteur.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à une double obligation légale :

- celle prévue par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui fait obligation au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) compétent de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets.
- celle prévue par la loi du 12 juillet 1997 qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

- **Séminaire du 3 juillet 2021**

M. Bernard Pagès, Vice-Président rappelle que le séminaire avec les conseillers communautaires a eu lieu samedi 3 juillet à LE POUT.

Le bilan de la première année de mandat gouvernance, méthode de travail, commissions, circulation des informations etc... et les perspectives pour les années à venir ont été évoqués dans le cadre d'Ambition 2030 porté par le PETR.

Il a été constaté une convergence vers 4 thématiques :

- Encourager la transition énergétique
- Lutter contre l'isolement des publics fragiles
- Accompagner les acteurs économiques, encourager la diversification, la création d'emplois locaux et l'innovation

- Imaginer des nouvelles formes de dialogue, de communication et de mobilisation citoyenne
M. le Vice-Président demande aux communes de manifester leur intérêt pour l'organisation de la manifestation qui se déroulera dans une commune du Créonnais du 10 au 19 septembre. Il adressera un mail à tous les maires pour recueillir les candidatures.

- **Lycée**

La procédure se poursuit et le permis de construire devrait être signé le mois prochain.

Une convention avec la région, la Commune de Créon et la CCC est envisagée afin d'acter les obligations de chacune des parties une fois que le lycée sera construit, notamment en termes de gestion du parking et d'utilisation des infrastructures mutualisables en dehors du temps scolaire. M. le Président en reparlera à la rentrée une fois le dossier un peu plus abouti. Il rappelle la perspective d'une ouverture du lycée à la rentrée de 2023.

- **Centre de vaccination mutualisé**

Le Centre de Vaccination Mutualisé voit son taux de réservation baisser pour cet été en effet pour la 1^{ère} fois depuis l'ouverture du centre 10 désistements ont été constatés la semaine dernière, il a été fait appel aux personnes inscrites sur la liste d'attente pour éviter de jeter des doses.

De nombreux créneaux vont être ouverts dans les prochains jours aussi un suivi très précis sera effectué.

D'autre part, le personnel soignant de nos 3 CdC répond un peu moins présent, aussi il a été décidé en concertation avec les Présidents de la CdC des Portes de l'Entre Deux Mers et des Coteaux Bordelais de faire appel à flexivac, une plateforme départementale sur laquelle l'ensemble des personnels soignants peut inscrire ses vacances.

Par conséquent au mois d'août des soignants de toute la Gironde pourront intervenir au CVM de Sadirac. Les soignants de nos 3 territoires qui s'étaient déjà positionnés ont été validés auparavant.

9- INTERVENTION DES VICE- PRÉSIDENTS ET CONSEILLERS DELEGUES

9.1 Monsieur le 1^{er} Vice- Président en charge en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances) : Bernard PAGES

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

• **Développement économique**

- Suivi différents porteurs de projet
- 7èmes rencontres économiques du créonnais
- Réunion commission DEVECO (attribution subventions à porteurs de projets)

Nom Prénom	Nom de l'entreprise	Nature de la demande	Montant attribué par la Commission
M. HONTEBEYRIE	K lifen	Acquisition de matériel	1 574
M. MARIOTTO	E2M Sérigraphie	Acquisition de matériel	5 671
M. SILVESTRINI	Chèvrerie	Acquisition de matériel	1 939
M. CHEVALLIER	Chez Titut	Acquisition de matériel	2 840
M. D'AGRO	Restaurant italien	Immobilier	9 484
Hélène MASSIAS	La fabrique d'Elaïa	Immobilier	3 033
M. LAURENT	Rico Pizze	Acquisition de matériel	1 797
TOTAL			26 338€

• **Tourisme**

- Ouverture bureau d'informations touristiques de La Sauve Majeure
- Lancement étude mobilité touristique (OTEM / Mobilêtre)

• **Autres**

- PETR : Comité syndical ; Cté pilotage PAT
- Comité de pilotage ACP
- Inauguration champ photovoltaïque VALOREM @ Camiac

9.2 Madame la 2^{ème} Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité : Sophie SORIN-RENAUD

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- **Défi Alimentaire** organisé par le PETR dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial. Le CIAS sera une structure relais, l'objectif est de consommer bio et local sans augmentation du budget alimentaire. Le CIAS effectue le recensement de 10 foyers « test » avec des profils très différents afin d'étudier l'évolution sur 6 mois (à partir de septembre 2021) des habitudes de consommation. Mme Annie GARZARO, CESF au CIAS assurera la coordination. 30 jours de travail ont été dédiés à ce projet. L'enveloppe budgétaire affectée à ce projet s'élève à 3700€
- **Tour de France :**
 - o **Transport à la Demande**- en raison du tour de France le service du TAD sera suspendu le 16 juillet 2021
 - o **Portage de repas**- le circuit sera modifié, le traiteur commencera sa tournée par Créon et ainsi évitera la fermeture des routes sur ce secteur
- **Transport à la Demande** une enquête publique sera réalisée avant la fin de l'année
- **Portage de repas :** une enquête de satisfaction sera réalisée également avant la fin de l'année, le marché devant être renouvelé en 2022.
- **Accueil d'une stagiaire au CIAS :** en octobre 2021
- **Boîtes solidaires :** l'opération sera reconduite à la fin de l'année
- **La journée seniors** devrait être également organisée cet automne

9.3 Monsieur le 3^{ème} Vice- Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation : Nicolas TARBES

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- Relogement de la Cabane à Projets

L'association a rédigé un cahier des charges très détaillé de leurs besoins, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 1^{ère} semaine de Septembre : consultation maître d'œuvre + demande calendrier prévisionnel
- 1^{ère} semaine d'octobre : analyse des offres et notification du choix au maître d'oeuvre
- Octobre novembre : Travail du maitre d'œuvre : choix du projet d'aménagement
- Décembre 2021 : lancement consultation des entreprises
- Janvier 2022 : choix des entreprises
- C5 du 25 janvier 2022 : demandes des subventions Etat/CD33/CAF
- Début du chantier février 2022

Une réunion sera organisée début octobre une fois le maitre d'œuvre retenu. Lors du prochain COPIL les membres de la Commission infrastructures seront conviés, l'ensemble des informations sera mis en ligne sur Teams. Il travaillera avec Romain BARTHET-BARATEIG sur ce sujet à la rentrée conformément à ce qui a été dit lors du séminaire du 3 juillet dernier.

9.4 Madame la 4^{ème} Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

L'inauguration du chantier à Cursan s'est très bien passée vendredi dernier.

M. Alain ZABULON, Président indique également que l'inauguration du LAEP « La Roulotte » le 10 juillet à Capien a été un moment très intéressant.

9.5 Monsieur le 5^{ème} Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets) : Frédéric LATASTE

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- **PCAET :** une réunion est organisée le 13 septembre afin de valider les fiches Action du Plan.
- **La Commission Déchets** se réunira le 17 septembre

- **PLUi- réunion Publique** : Concernant la Révision allégée n°01 du PLUI la réunion publique aura lieu le 14 septembre 2021 salle polyvalente de Saint Léon à 18h30.

9.6 Monsieur le 6^{ème} Vice- Président en charge de la petite enfance et de l'enfance : Benjamin AUDUREAU

M. le Vice-Président est absent excusé.

11.7 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la communication interne et externe : Romain BARTHET-BARATEIG

Monsieur le Conseiller délégué fait le compte rendu des dossiers placés sous sa responsabilité :

- Le magazine communautaire sera disponible très prochainement à la CCC. Les communes sont invitées à venir le retirer.

11.8 Monsieur le Conseiller Délégué en charge des bâtiments communautaires : Jean Marc SUBERVIE

Monsieur le conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- Multi-accueils :
 - o Problème fuite d'eau sur fontaine à 3 p'tits tours. Les 6 robinets Presto sont à remplacer, ils fuient. Également, fuite sous la fontaine à l'arrivée d'eau. Devis JB Plomberie 1050€ TTC (validé).
- Plaine de football intercommunale
 - o Les enrobés sont achevés
- Salle Multisports :
 - o Problème eau chaude salle omnisports : le solaire n'a pas une bonne pression, manque Glycol (fluide solaire). BCA intervient prochainement pour rechercher d'où vient la panne.

11.9 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de l'animation de la Commission des finances, des perspectives budgétaires et financières et du suivi des subventions accordées par le Conseil Communautaire : Ludovic CAURRAZE

Monsieur le conseiller délégué ne souhaite pas pendre la parole

**

Mme Maryvonne LAFON Maire de Saint Genès de Lombaud demande à M. Frédéric LATASTE, Vice-Président de faire un point sur les discussions au SIETRA après les inondations. M. le Vice-Président indique que les infrastructures, ex bassin de rétention, ont fait preuve de leur utilité pendant la dernière phase très importante d'inondations, les dégâts auraient été encore plus importants si de tels ouvrages n'avaient pas été en place. Une étude a été réalisée par le SIETRA car les administrés pensaient que ceci n'avait pas été les cas.

Il rappelle que les communes doivent élaborer un schéma communal des eaux de pluies et de ruissellement.

Les débats étant achevés, M. le Président lève la séance.

Fin de séance 21 H00